

**DGAC  
BULLETIN DE  
RECOMMANDATION**

**Edité par** : OSAC pour DGAC FRANCE

**Le** : 17 JUILLET 2020

---

**OBJET :** X-SKY SPIRIT TECHNOLOGY : rappel constructeur pour inspection d'équipements de parachutes sportifs

**Référence publication :**

- Bulletin de sécurité n°01/XSKY/2020 éd. 2 du 5 juin 2020
- Consigne de navigabilité urgente F-2020-004 R1 du 17 juillet 2020

**Matériels concernés :**

Tout équipement produit par la société X-SKY SPIRIT TECHNOLOGY avant la date de publication de ce bulletin de recommandation (BR).

**Raisons :**

Des anomalies ont été constatées dans le processus de contrôle qualité de la société X-SKY SPIRIT TECHNOLOGY.

Comme demandé par X-SKY SPIRIT TECHNOLOGY dans son bulletin de sécurité n°01/XSKY/2020 éd. 2 du 5 juin 2020, la DGAC recommande de retourner tout équipement produit par cette société chez le constructeur pour inspection.

Pour certains matériels, il a été établi que ces anomalies ont conduit à mettre en service des matériels dont la définition n'est pas approuvée ou qui ont été produit selon un processus non-conforme : ils font l'objet de la consigne de navigabilité urgente F-2020-004 R1.



DSAC

A l'heure actuelle, pour les autres matériels, les anomalies mentionnées dans le présent bulletin n'ont pas conduit à identifier, y **compris** après inspection des matériels retournés chez le constructeur à la suite de la publication du bulletin de sécurité n°01/XSKY/2020, des problèmes de sécurité nécessitant une consigne de navigabilité.

### **Recommandation :**

Si non déjà réalisé, retourner les matériels concernés chez le constructeur.

### **Remarques :**

Les demandes de renseignements concernant ce BR doivent être adressées à :  
[dsac-nav-bf@aviation-civile.gouv.fr](mailto:dsac-nav-bf@aviation-civile.gouv.fr)

Pour toute question concernant le contenu technique des exigences de ce BR, veuillez contacter :

X-SKY SPIRIT TECHNOLOGY  
320 route d'Annemasse  
74130 Contamine-sur-Avre  
sav@xskyltd.com